

Image not found or type unknown



Changement de zone naa en non constructible

Par **Françoise**, le **27/11/2009** à **22:31**

Bonjour,

La mairie nous informe qu'il est fort probable que notre terrain situé en zone NAa ne soit plus constructible à l'issue de l'établissement du PLU.

Ils nous disent (terrain en indivision) qu'il nous reste deux ans pour prendre nos dispositions.

Mais quels sont nos recours? Que faire? A qui nous adresser? Merci!!!